Monsieur le Député Maire de Cannes. Hôtel de ville B.P.140 06406 CANNES Cedex

Cannes, le 15 septembre 2005

L.R.A.R. RA 0607 7318 3FR.

OBJET: Responsabilité de la Mairie dans l'attribution du permis de construire illégal. N° 06.029.02.0058 M 2. à l'angle des rues Esprit Violet et Ricord Laty à Cannes Dénaturation des plans instruits et non respect du P.O.S art UB 13.1.2 et 13.1.6.

Monsieur le Député Maire,

Par lettre en date du 9 juin postée le 22 vous répondiez à notre lettre du 19 mai 2005 en nous informant que le chantier cité en référence était régulièrement contrôlé par vos agents.

N 'ayant pas eu de réponse depuis cette date , nous avons l'honneur de venir en aide à vos agents assermentés afin qu'ils puissent tenir leurs serments.

Vous trouverez ci-joint:

- 1- Copie du plan n°4 instruit par vos services qui ont, peut-être malencontreusement acceptés la suppression du mur de soutènement prévu pour contenir la pleine terre.
- 2- Copie du plan n°22 « localisation de la pleine terre » contenue par un mur qui n'existe pas. puisque vous avez accepté sa suppression.
- 3- Une photo en date du 15 mai 2005 montrant l'absence effective du mur de soutènement avec la création d'une fenêtre qui ne figure sur aucun plan et l'absence de pleine terre. Tout ceci pour faciliter le travail de vos agents assermentés afin qu'ils puissent constater l'illégalité de cette construction.

Nous vous serions obligés de nous faire parvenir vos propres observations et de nous informer des suites qui seront données à cette affaire

Dans cette attente.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur Le Député Maire, l'expression de nos respectueuses

salutations.

Le Président

P.J: Photo attestant l'absence de pleine terre, plan n°4, plan°22.

Copie:

- Aux adhérents de l'association pour diffusion.
- A'la presse.inte" association des riverains des hesperides et mourre rouge



LA POSTE

RA 0607 7318 3FR

PREUVE DE DÉPÔT D'UN OBJET RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

TAUX DE RECOMMANDATION RI RE RECOMMANDATION

CONSERVEZ CE FEUILLET, IL SERA NÉCESSAIRE EN CAS DE RÉCLAMATION.

LE CAS ÉCHÉANT, VOUS POUVEZ FAIRE UNE RÉCLAMATION DANS N'IMPORTE QUEL BUREAU DE POSTE.

06400 CANNES HESPERIDES

16H

Date Prix Contre-Remboursement Nature de l'objet
16/09/05 4.62EUR L.1
30.31FRF

MR LE DEFUTE MARE

HOTEL DE VILLE BP 140

06406 CALINES CLOSX

ASSOCIATION A LA POINTE DES RIVERAINS DES MESPERDES EN DES MESPERDES DE MESPERDES DE MONTES DE CORAL

RA C607 7318 3FR

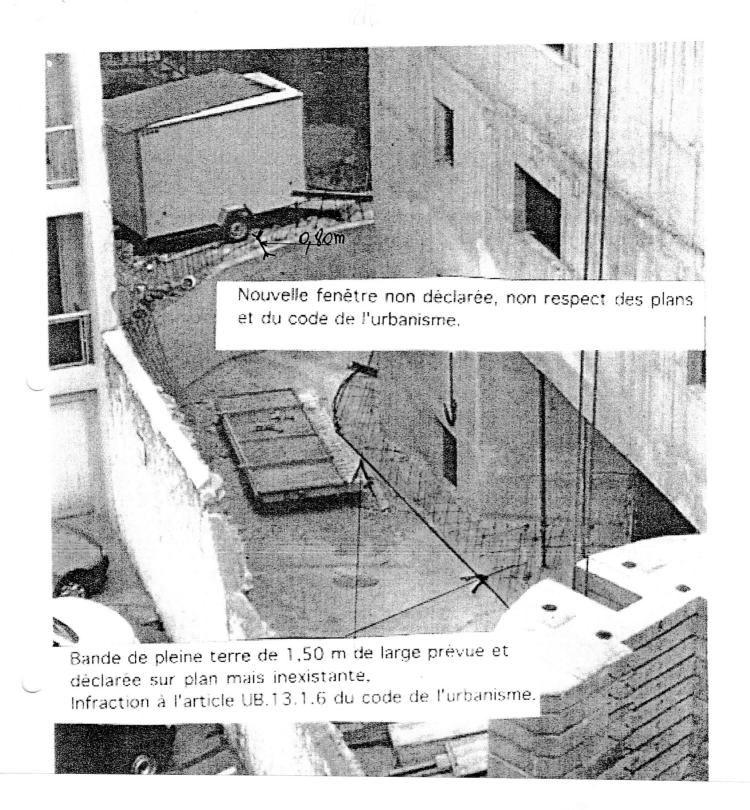
Présenté le

Distribué de finatore 19

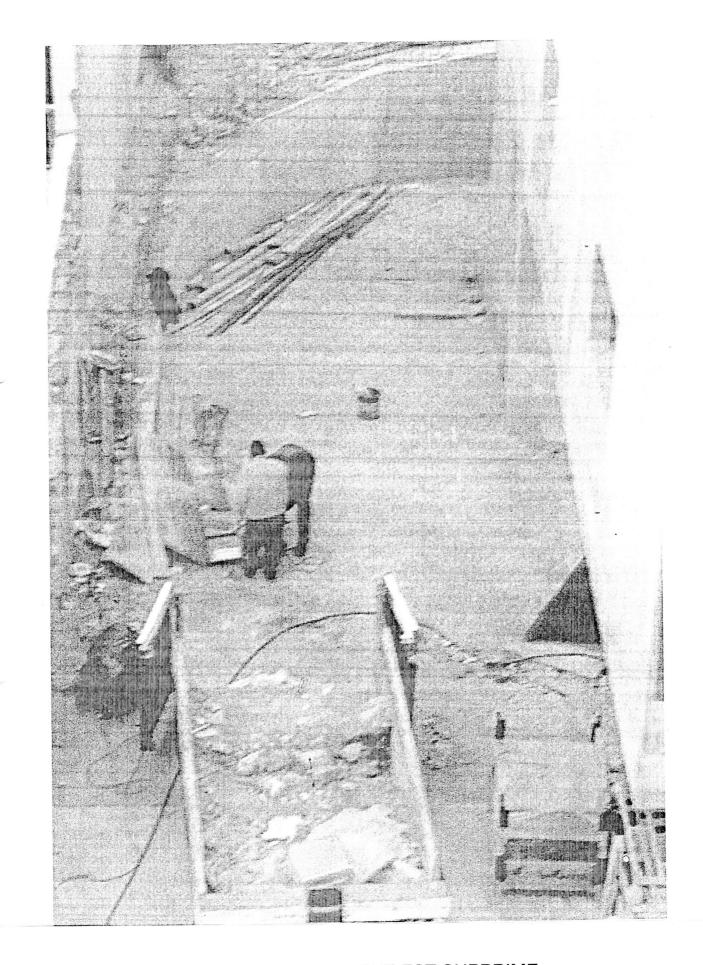
Signature de désinatore 19

Signature de desinatore 19

RETOUR A:



Affaire Cor-Al, permis de construire 06029 02 0058 et modificatif. Non respect flagrant des plans acceptés pour ce permis de construire. Infraction au Code de l'Urbanisme notamment de l'article UB -1-6. LRAR à la commune le 19 mai 2003, à M. le Préfet le 1^{er} juin 2005. LRAR à M.le Procureur de la République le 12 Juillet 2003.



LE MUR DE SOUTENEMENT EST SUPPRIME. ET LA PLEINE TERRE PREVUE AUSSI.